

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire enquêteur

Par une lettre, enregistrée le 19 juin 2024, le maire de la commune de Sainte Gemme la Plaine demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : « *Le projet de modification du zonage d'assainissement collectif, volet eaux usées sur une partie du territoire de la commune de Sainte Gemme la Plaine.* ».

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
- le code de l'urbanisme ;
- le décret n° 2005-935 du 2 août 2005 ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024.

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Jacques PROUST, Ingénieur cadre retraité du secteur industriel, demeurant à Les Sables d'Olonne (85180), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Monsieur Jean-Paul CHRISTINY, Gendarme en retraite, demeurant à Givrand (85800), est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au maire de Sainte Gemme la Plaine, à Monsieur Jacques PROUST, et à Monsieur Jean-Paul CHRISTINY.

Fait à Nantes, le 25 juin 2024.

Par délégation, pour le président,
La Première Vice-présidente,



Frédérique Specht-Chazottes